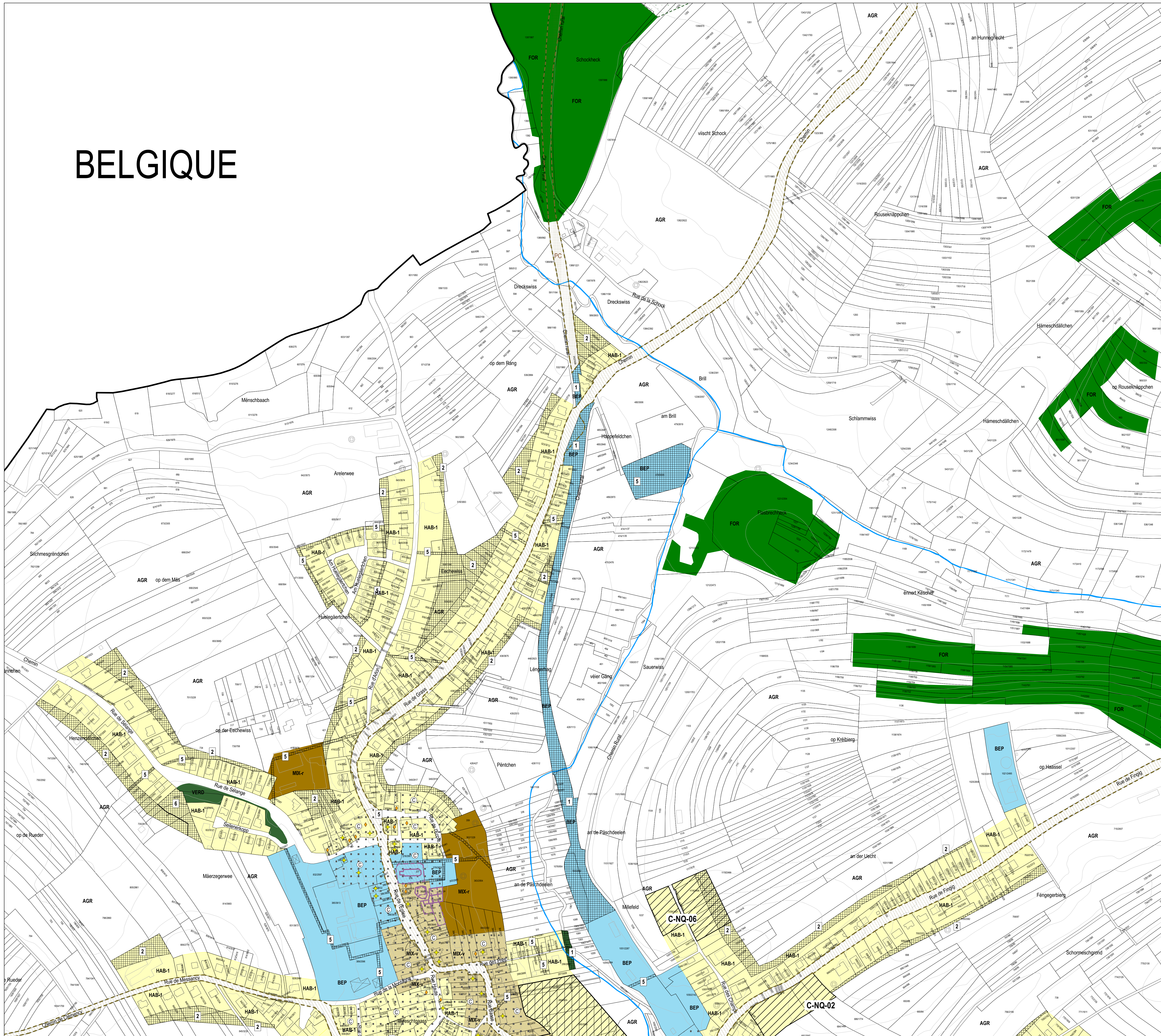


# BELGIQUE



## PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG) - LEGENDE

**ZONES DE BASE**

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

- HAB-1 zone d'habitation 1
- MIX-1 zone mixte villageoise
- MIX-2 zone mixte rurale
- BEP Zones de bâtiments et équipements publics
- Zones d'activités
- CO-01 zone d'activités économiques communale type 1
- CO-02 zone d'activités économiques communale type 2
- CO-03 zone d'activités économiques communale type 3
- CO-04 zone d'activités économiques nationale
- GARE Zones de gares ferroviaires et routières
- REC Zones de sport et des loisirs
- ZAR Zones de jardins familiaux

Zones destinées à rester libres

- AGR zone agricole
- FOR zone forestière
- PARC zone de parc public
- VERD zone de verdure

**REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL POUR LES ZONES SOUMISES A UN PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER "NOUVEAU QUARTIER"**

Niveau du PAP (N)		Dénomination de la ou des zones	
COS	max.	CUS	max.
CSS	min.	DL	min.

**ZONES SUPERPOSEES**

Zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

BC-NQ-01 numéro de zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

plan d'aménagement particulier approuvé suivant la 2004

numéro de référence de l'approbation du Ministre ayant l'aménagement communal et le développement urbain dans ses attributions

PAP N° 17 07430

Zones d'aménagement différencié

Zones de servitude "urbanisation"

- 1 zone de servitude "urbanisation" type 1 - liaison verte et protection des cours d'eau
- 2 zone de servitude "urbanisation" type 2 - espace libre et loisirs
- 3 zone de servitude "urbanisation" type 3 - intégration paysagère
- 4 zone de servitude "urbanisation" type 4 - tampon
- 5 zone de servitude "urbanisation" type 5 - infrastructures techniques
- 6 zone de servitude "urbanisation" type 6 - topographie
- 7 zone de servitude "urbanisation" type 7a - zone de submersion et couloir de ventilation
- 7b zone de servitude "urbanisation" type 7b - fonction écologique et restauration
- 8 zone de servitude "urbanisation" type 8 - préservation de l'existant
- 9 zone de servitude "urbanisation" type 9 - protection des structures ligneuses

Secteurs protégés d'intérêt communal

- secteur protégé de type "environnement construit"
- bâtiment protégé au niveau communal
- gabarit protégé au niveau communal
- Zones à risques concernant la prévention des accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (selon autorisation commodo-incommodo de l'IM)

**ZONES OU ESPACES DEFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS LEGALES, REGLEMENTAIRES OU ADMINISTRATIVES SPECIFIQUES RELATIVES**

- à la protection de la nature et des ressources naturelles
- au patrimoine culturel (liste des immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national ou inscrits à l'inventaire supplémentaires)
- aux réseaux d'infrastructures de transport national (loi du 22 décembre 1995 portant sur le recasement de la voirie)
- aux réseaux d'infrastructures de transport national (loi du 22 décembre 1995 portant sur le recasement de la voirie) - piste cyclable

**REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL (pour plan d'aménagement particulier "nouveau quartier")**

C-NQ-01		C-NQ-02		C-NQ-06	
BEP		HAB-1		HAB-1	
COS	0,50	CUS	1,10	COS	0,35
CSS	0,90	DL	-	CUS	0,65
				CSS	0,65
				DL	15
				DL	8

## FOND DE PLAN

PLAN CADASTRAL NUMERISE (PCF 003+024 DU 2013)

- BATIMENT EXISTANT
- LIMITE PARCELLAIRE
- LIMITE DU TERRITOIRE COMMUNAL
- un Pasch TOPONYMIE

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (A TITRE INDICATIF)

BD-TOPO (ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE BD-TOPO 18378 EDITION 2008)

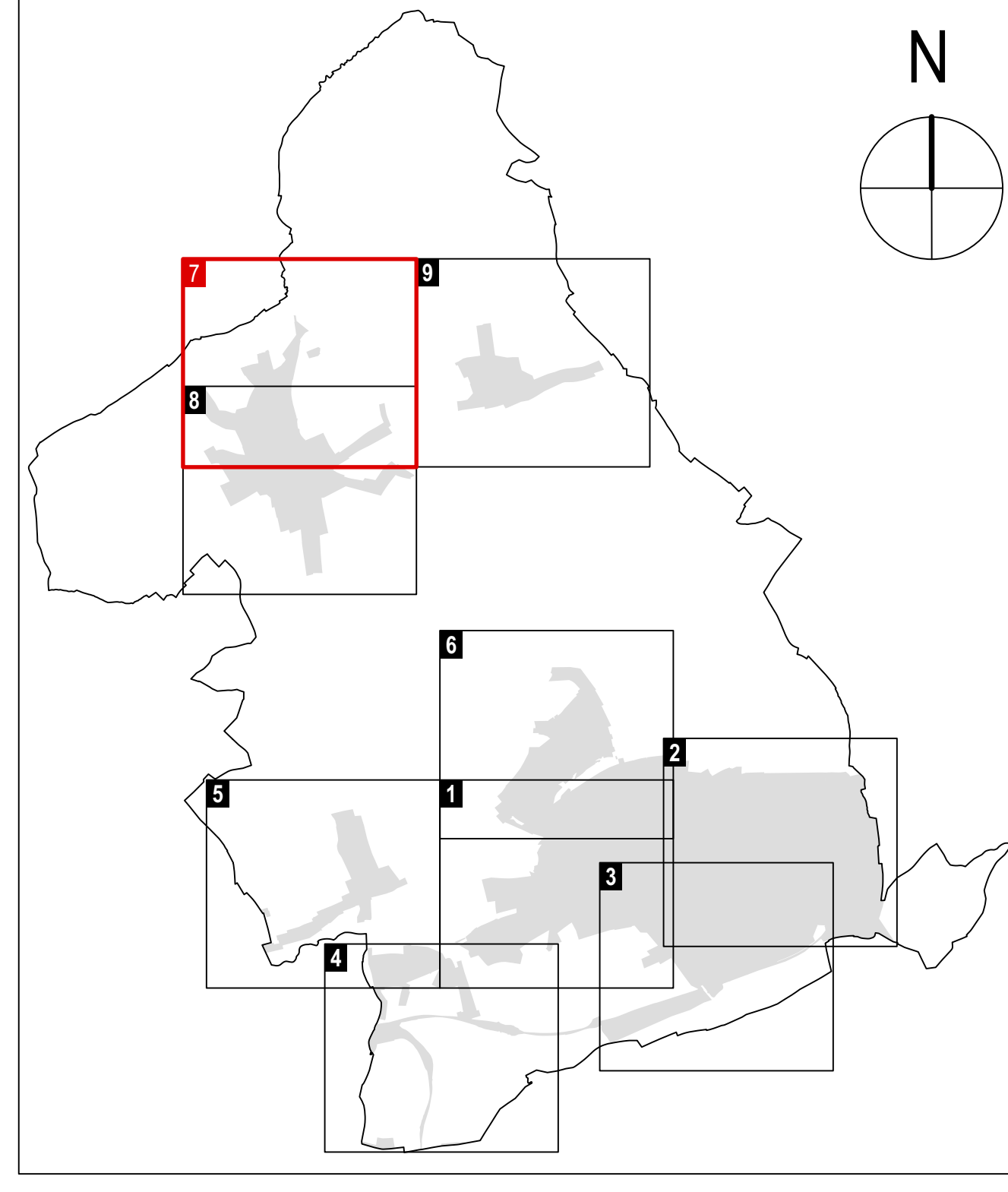
ORTHOPHOTOS / VISITE DES LIEUX

- BATIMENT EXISTANT (BD-TOPO) (ORTHOPHOTOS / VISITE DES LIEUX)
- BATIMENT DEMOLI (ORTHOPHOTOS / VISITE DES LIEUX)
- RUE (ORTHOPHOTOS)
- RIVIERE / RUISSEAU / SURFACE HYDROGRAPHIQUE (BD-TOPO)
- COURBE DE NIVEAU (BD-TOPO)

LES DONNEES DE LA BD-TOPO, DES ORTHOPHOTOS ET DES VISITES DES LIEUX NE SONT PAS EXACTEMENT SUPERPOSABLES A CELLES DU FOND DE PLAN LEGAL, PLAN CADASTRAL NUMERISE, ET NE SONT REPRISES QU'A TITRE INDICATIF. LES MESURES SONT A PRENDRE A PARTIR DE L'AXE DES LIGNES.

EN CAS DE DIVERGENCE ENTRE LES LIMITES CADASTRALES RENSEIGNEES PAR LE PCN ET LES LIMITES CADASTRALES ARRÊTÉES PAR UN MESURAGE CADASTRAL, LA ZONE DE BASE FIXÉE POUR LA PARCELLE CONCERNÉE PEUT ÊTRE ADAPTÉE A LA RÉALITÉ FONCIÈRE.

LES NUMÉROS DE PARCELLE SUR LA PRÉSENTE PARTIE GRAPHIQUE ONT ÉTÉ REPRISES À PARTIR DU PCN. EN CAS D'ILLISIBILITÉ, L'EXTRAIT CADASTRAL DES FONDIS CONCERNÉS EST À CONSULTER.



## PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL DE LA COMMUNE DE KÄERJENG

MAÎTRE D'OUVRAGE

**ADMINISTRATION COMMUNALE DE KÄERJENG**

24, RUE DE L'EAU 4920 BASCHARAGE - LUXEMBOURG

TELEPHONE 500 652 - 1

MAÎTRE D'ŒUVRE

**DEWEY MULLER Partnerschaft mbB Architekten Stadtplaner**

15B, 80 GRANDE-ŒUCHESSÉ CHARLÉTE - 1331 LUXEMBOURG - LUXEMBOURG

TELEPHONE 261 6011

FLANDRIENNE STRASSE 4 - 50674 COLOGNE - ALLEMAGNE

TELEPHONE 0221 925 889-0

SAISINE CONSEIL COMMUNAL	DATE / SIGNATURE
VOTE CONSEIL COMMUNAL	AVIS COMMISSION D'AMENAGEMENT
ACCORD MINISTRE DES AFFAIRES INTERIEURES	ACCORD MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DE LA BIODIVERSITE

MODIFICATIONS

INDICE	DATE	NOM	DESCRIPTIONS DES MODIFICATIONS
j	09.2024	LG	modification et adaptation des bâtiments et gabarits protégés - adaptations suivant avis ministériel ref. 30C0112024
i	12.2022	LG	modification Clemency zone de servitude urbanisation - type 7a selon avis du Ministère de l'Environnement du 25 octobre 2022
h	05.2021	LG	modification Bischléts à Bonnelcheuer - zone BEP et zone ZSU/9
g	22.01.19	BG	modifications suite au jugement (40380C) de la Cour administrative - ZSU à Clemency
f	24.08.18	BG	modifications suite à l'avis (30C0132018) du Ministère de l'Environnement du 20.08.2018 - PAP L-NQ-02/03 à Langer
e	05.03.18	BG	modification ponctuelle PAG "CUS max." "PAP L-NQ-02/03", "PAP BC-NQ-06"
d	21.02.17	FH	modification ponctuelle PAG "op der Eschewiss" à Clemency
c	20.10.16	FH	modification ponctuelle PAG "Centre Clemency"
b	17.12.15	FH	modifications suite à l'arrêté (30C0102015) du Ministère de l'Environnement du 07.12.2015
a	17.04.15	FH	modifications suite à l'avis (30C0102015) de la commission d'aménagement du 27.12.2015, l'avis (BZ.248C/L) du département de l'environnement du 27.12.2015 et ses révisions

PHASE DE PLANIFICATION

PROJET POUR APPROBATION DU MINISTRE

ECHELLE

1 : 2 500

OBJET

**PARTIE GRAPHIQUE LOCALITE DE CLEMENCY - PARTIE NORD**

Version coordonnée

DESS	CH	DATE	N° PROJET	N° PLAN	INDICE
CONTR		12.09.2014	1207	G - 0 2 - 0 7	j
RESP				FORMAT 117.0 / 70.3 CM	

© ORIGINE FOND DE PLAN - ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE - TOUS DROITS RÉSERVÉS À L'ÉVÉNEMENT DU LUXEMBOURG - COPIE ET RÉPRODUCTION INTERDITES - PLAN CADASTRAL NUMERISE PCF 003+024 (2013) (BASE TOPOGRAPHIQUE DU LUXEMBOURG BD-LTC 18378 EDITION 2008) (ORTHOPHOTOS ACT 2012 02 20 2010)